

DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 8 avril, le bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

<i>Date de convocation :</i>	Le 1 ^{er} avril 2022
<u>Nombre conseillers :</u>	En exercice : 25
	Votants : 14
Présents : 16	<p><u>Président :</u> M. Eric JALTON</p> <p><u>Vice-présidents :</u> M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)</p> <p><u>Autres membres du bureau :</u> Mme Corinne PETRO- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Tania GALVANI- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN</p>
Conseillers ayant donné pouvoir : 0	
Absents excusés : 6	<p><u>Vice-présidents :</u> M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)</p> <p><u>Autre membre du bureau :</u> M. William SURDIN</p>
Absents : 5	<p><u>Vice-président :</u> M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)</p> <p><u>Autres membres du bureau :</u> M. Pierre THICOT- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN</p>
Secrétaire de séance :	M. Georges BREDENT

Délibération n°2022.03.01/05- Attribution d'une subvention au Groupement pour la Culture et le Carnaval en Région Pointoise (GCCRP) pour l'organisation de l'édition 2022 du carnaval à Pointe-à-Pitre

Rapporteur :
M. Franck TINVAL
Directeur général adjoint en charge
Des territoires et solidarités

Intervention du président- M. Harry DURIMEL- M. Franck TINVAL.

Le bureau communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- De reporter l'unique affaire de l'ordre du jour du bureau communautaire se rapportant aux attributions de subventions à certains organismes et associations de l'agglomération.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 38 minutes.